



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 6 mai 2008, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT 2007

Considérant,

- Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,
- les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 346'992.48**, selon le plan comptable DIAE, dont à déduire CHF 11'000.- déjà votés (délibération D-1187 du 20 février 2007 – Ouverture et fermeture de la barrière de la douane de Landecy), CHF 5'000.- déjà votés (délibération D-1195 du 2 octobre 2007 – Octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes des inondations en Asie), soit un total de **CHF 330'992.48**,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 21 avril 2008,

Sur proposition du maire et des adjoints,

#### le Conseil municipal décide

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007 pour un montant de **CHF 330'992.48**,
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

**Cette délibération a été prise à l'unanimité.**

Le délai pour déposer un référendum expire le 14 juin 2008.

Bardonnex, le 14 mai 2008

Marc BOHREN  
Président